



AMENAGEMENT Forêt Domaniale de L'Aigoual (30)

2017-2036

11 452 ha

Présentation du plan de gestion

L'État, propriétaire des forêts domaniales, exerce naturellement ses prérogatives.

Chacune de ses forêts est située dans un contexte qui lui est propre.

L'Office National des Forêts, qui en est le gestionnaire, souhaite qu'elles soient insérées dans le développement local.

Cette réunion a pour but d'associer les différents gestionnaires et intervenants, sur le territoire, à la réflexion menée pour ce document.

Elle concerne la forêt domaniale de l'Aigoual et plus précisément la révision de son plan de gestion (aménagement forestier) pour les 20 prochaines années.



Qu'est-ce qu'un « Aménagement forestier » ?

► Traduit dans un document de gestion, c'est l'ensemble des analyses, puis des synthèses et des choix qui, périodiquement, organisent les actions à conduire sur le domaine géré afin de les rendre cohérents et efficaces

► Existant depuis le 19^{ème} siècle, c'est le premier outil de gestion « durable et intégrée » qui vise à :

assurer la pérennité des écosystèmes forestiers et le maintien de toutes les potentialités

maintenir et améliorer de manière concomitante l'ensemble des fonctions que la forêt est susceptible de remplir

Qu'est- ce qu'un aménagement forestier?

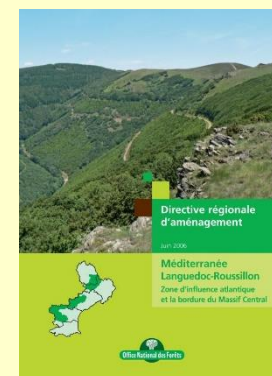
✓ **Document inscrit dans un ensemble**

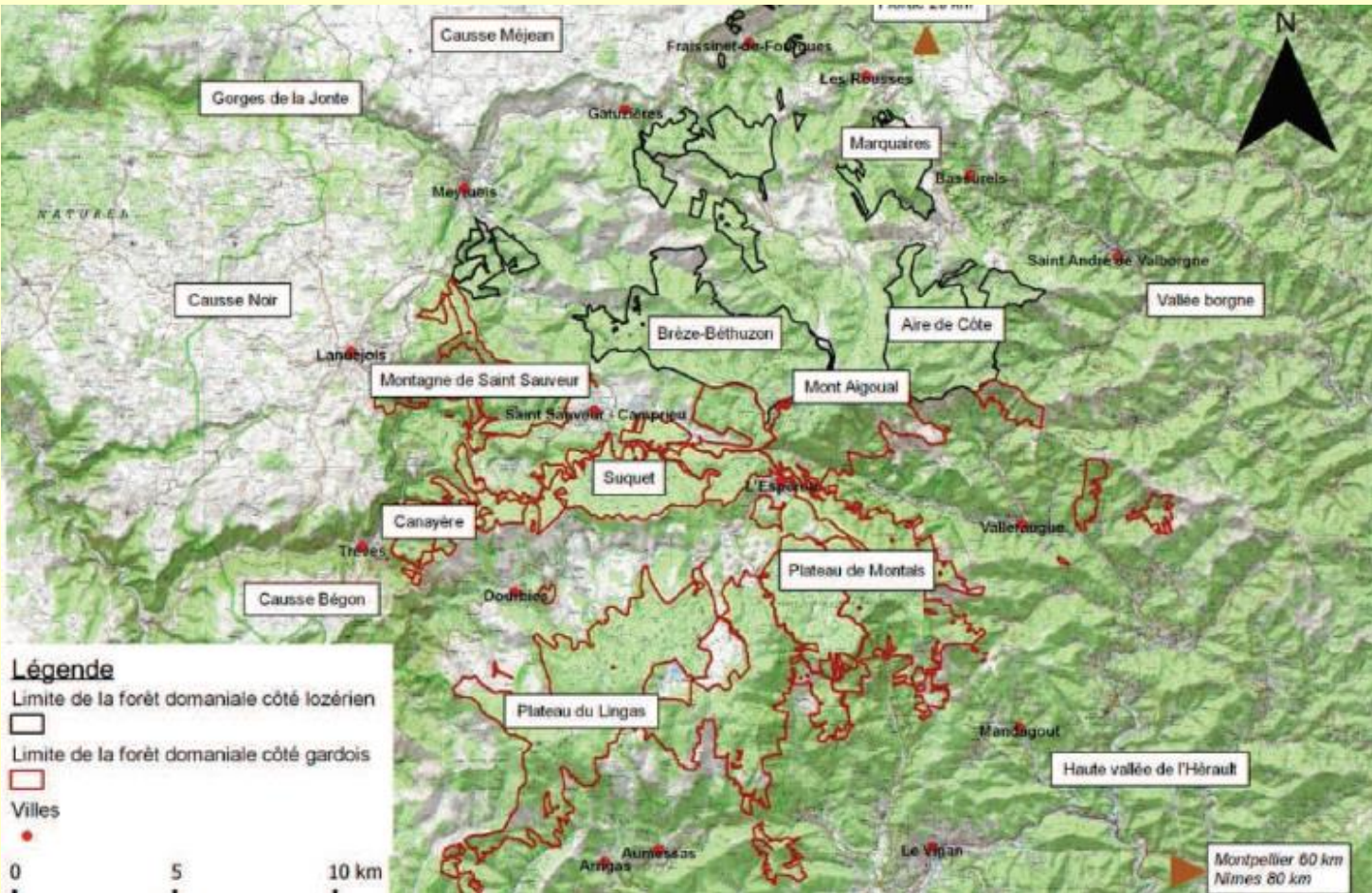
- → **Charte du PNC**
- → **Directives Nationales d'aménagement et de gestion (D.N.A.G.) → Orientations régionales forestières (O.R.F.)**
- → **Directives Régionales d'Aménagement (D.R.A.)**
- → **Adhésion de l'ONF à la charte du site Natura 2000 « Cévennes » en date du 28/08/2013**

✓ **un plan de gestion pour 20 ans qui s'inscrit dans la continuité : les aménagements se succèdent pour accompagner la vie de la forêt.**

✓ **Élaboré par l'ONF et approuvé par arrêté du Ministère de l'Agriculture.**

✓ **Document intégrant un plan d'actions organisant les interventions dans l'espace et dans le temps.**





En 2005 de 8 à 5 aménagements dans partie Gard

- Montals (2005)
- Georges Fabre (2005)
- Lingas St Guiral (2009)
- Lingas Cazebonne (2011)

Au fur et à mesure de la date d'échéance

En 2010

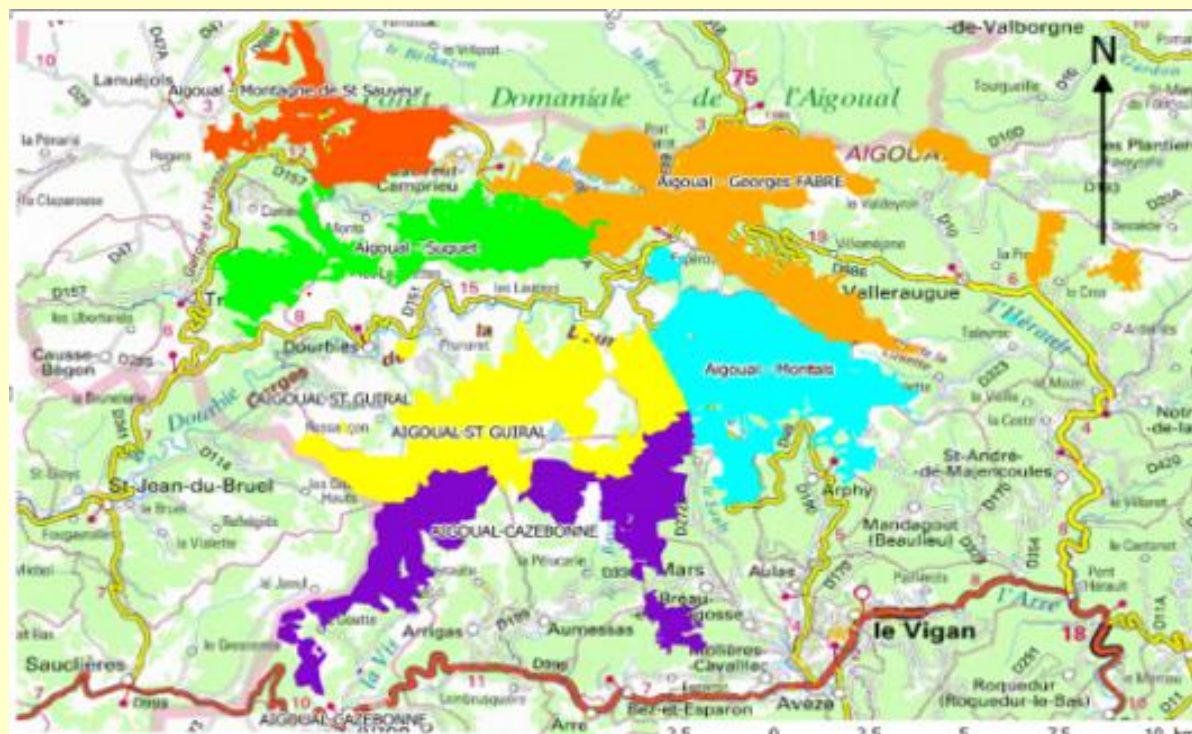
Un seul aménagement en

FD Aigoual (48) de 4772 ha

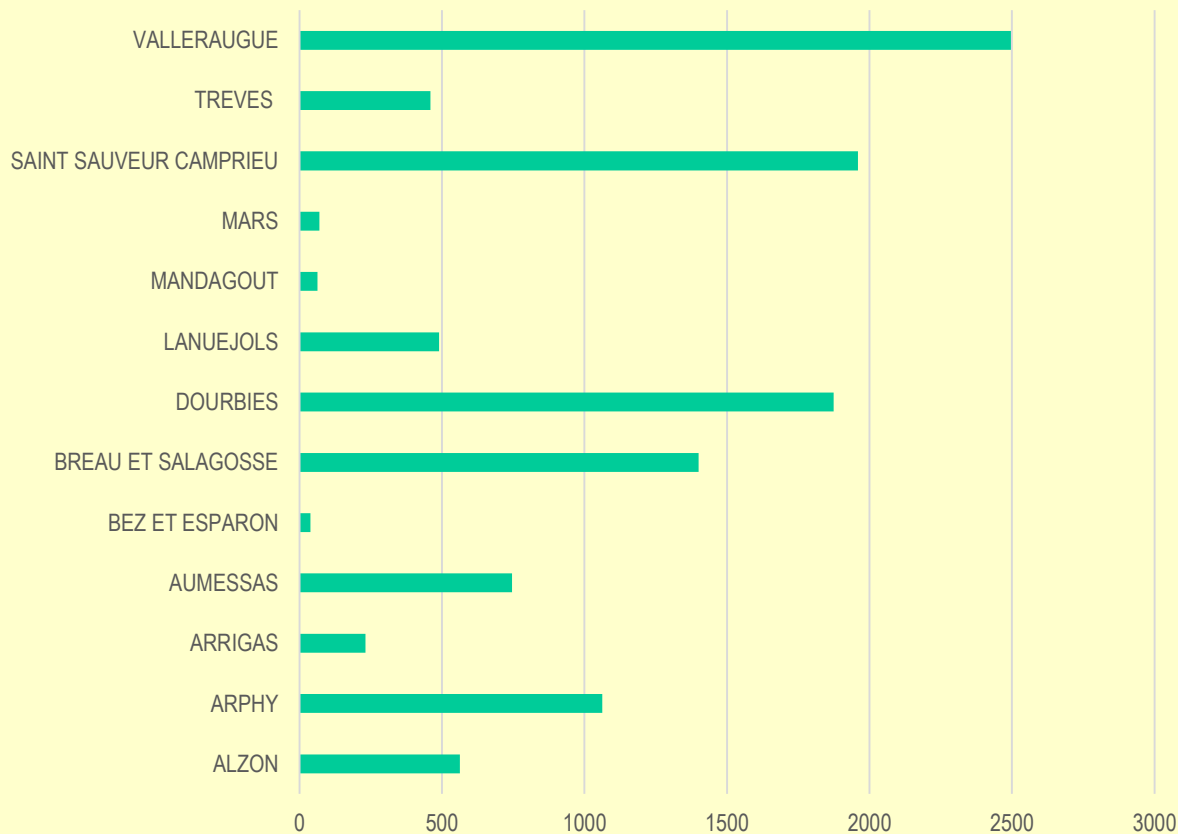
En 2012 :

Décision de réaliser 1 seul
Aménagement pour
la FD aigoual (30)

De 11 452 ha



En 2017 un seul aménagement pour FD Aigoual (30) répartis sur 13 territoires communaux





L'étude se déroule en 3 phases

2 phases
présentées
en juin

► *Phase d'analyse : état des lieux (foncier - limites, milieu naturel, peuplements forestiers, infrastructure, fonctions principales de la forêt, gestion passée.....)*

► *Phase de synthèse et de choix : zonage, définitions des objectifs*

1 phase
présentée
en
décembre

► *Phase de définition des programmes d'action : déclinaisons des moyens et actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et indicateurs de suivi*



Synthèse des remarques émises le 30-06-2016

Protection :

Mr Thomas Vidal, Maire de Valleraugue signifie que l'aléa ravinement et crue torrentielle provoque régulièrement une accumulation de matériau dans le cours d'eau traversant le village nécessitant un curage régulier.

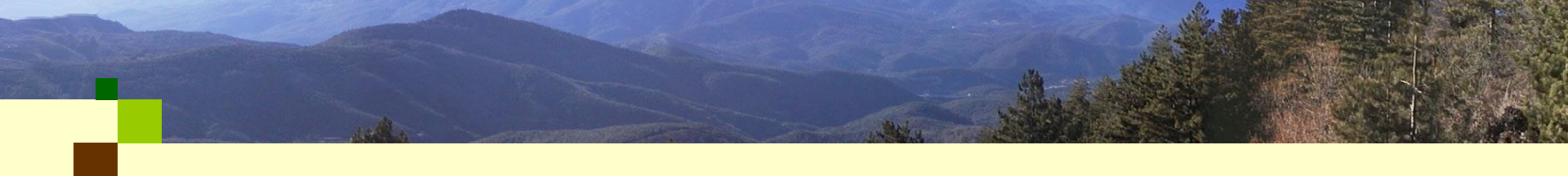
La DDTM, représentée par Patrice Benoit, précise que les matériaux sont remis en aval du village pour maintenir le profil d'équilibre et éviter les risques d'incision

Ecologie :

Le PNC, représenté par Xavier Wojtaszk souligne la concertation entre les 2 établissements ainsi que les moyens mis en œuvre pour assurer une biodiversité à l'échelle du massif (FLE, HSN, RBI...) de la parcelle (ILS) et de l'arbre (BIO)

Social et économique:

Volonté d'organiser la découverte et mise en scène du territoire grâce aux acteurs locaux (pole Nature, destination Aigoual, Forêt d'Exception)



Analyse des fonctions principales et programme d'actions

Production de bois

Fonction écologique

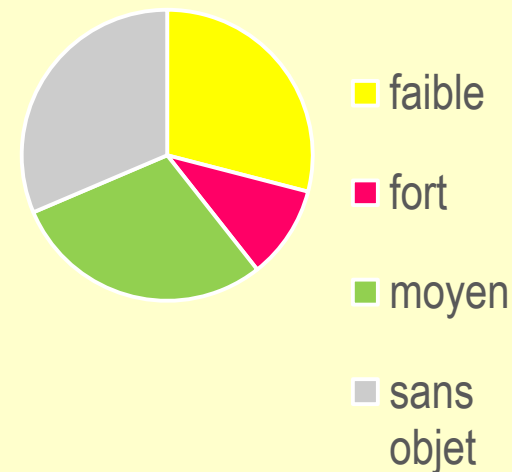
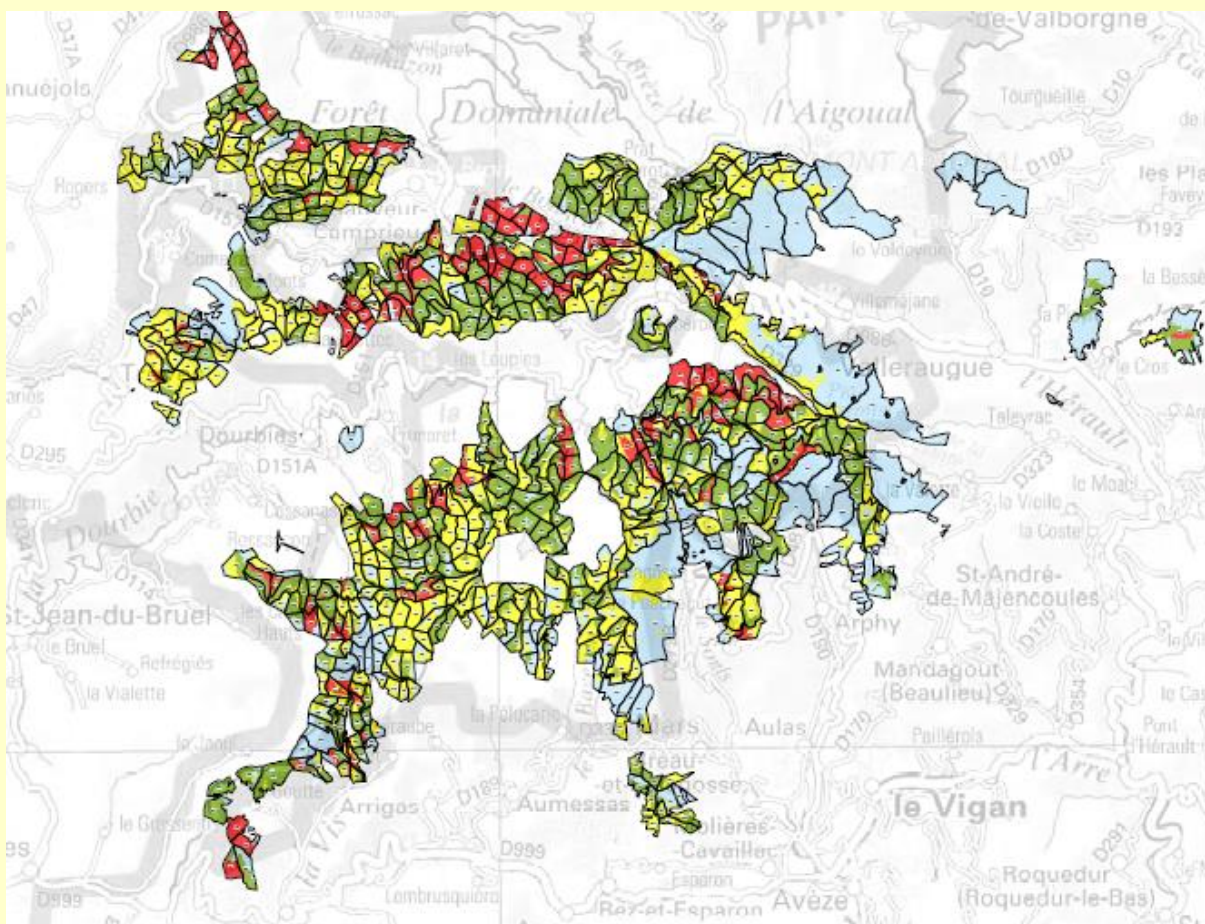
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable,...)

Protection contre les risques naturels

Forêt au enjeux majeurs qui ont justifiés la démarche foret d'exception en cours de labellisation



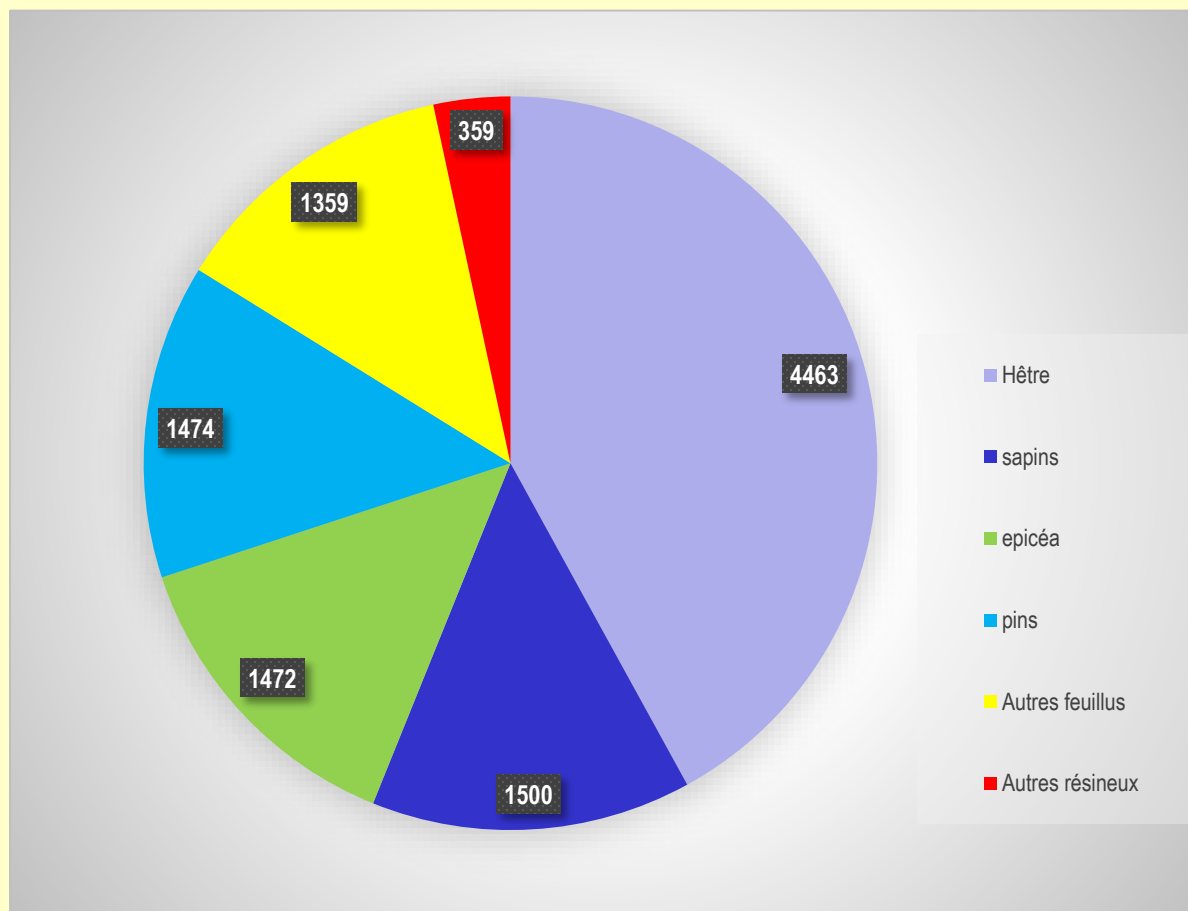
1 - Production ligneuse



2/3 de la forêt en sylviculture avec un accroissement moyen de 4,6 m³/ha/an soit 34 000 m³/an

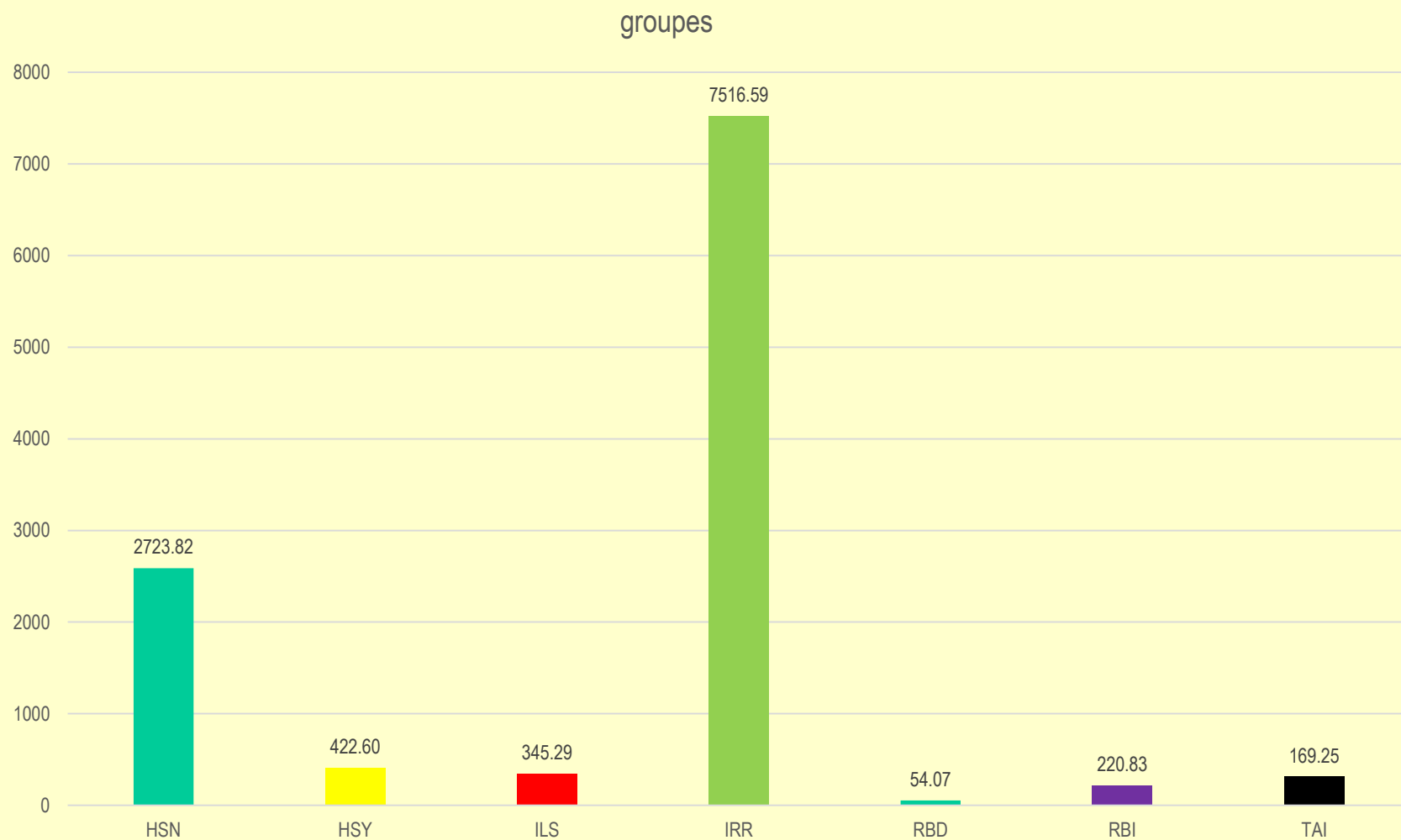


Essences forestières présentes :



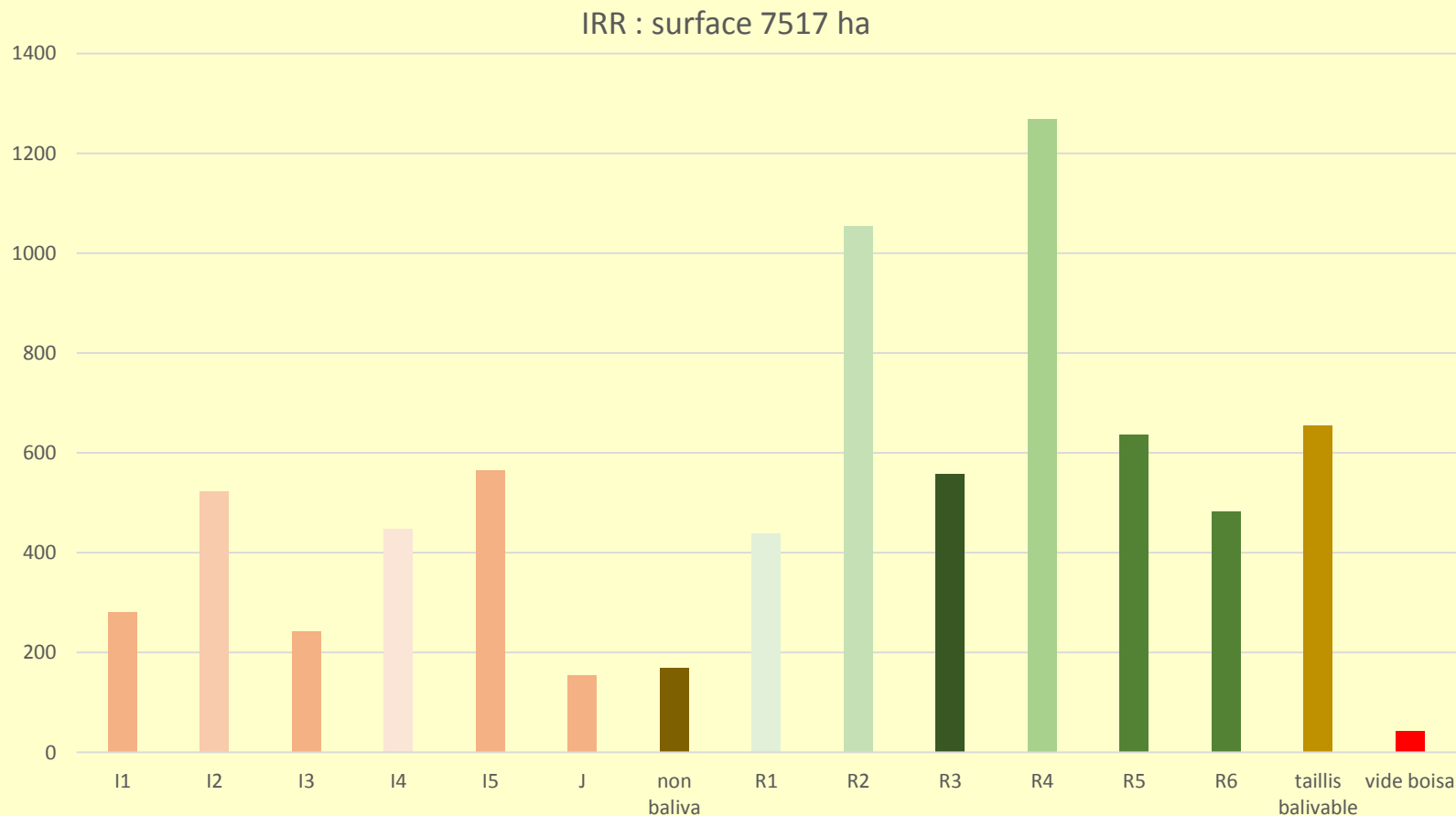


Différents groupes de gestion proposés:





Groupe Irrégulier (IRR) : 7517 ha



**Aspect des peuplements en 2016 : 1/3
en Irrégulier et 2/3 en Régularisé**

Evolution progressive des peuplements :



D'un peuplement
régulier à un
peuplement mélangé et
irrégulier





Récolte de bois

Mise en place d'un programme de coupe mobilisant un prélèvement correspondant à l'accroissement biologique : **4,6 m³/ha/an**

Soit 33 641 m³/an sur 514 ha/an en moyenne (*estimation recettes à 600 k€/an*)

(rotation moyenne sur l'ensemble des coupes : 14 ans)

Objectif d'augmentation du volume commercialisé façonné à 50% du volume

Même si le volume reste constant on constate des variations dans les essences prélevées:

- épicéa en diminution de 50%,
- gros pins 45 et + en augmentation de 20%
- sapin en augmentation de 40% et hêtre de 30%.



■ Desserte forestière :

- 426 km de desserte forestière
- Le réseau est suffisant, mais un certain nombre de pistes secondaires ne feront l'objet d'un entretien qu'au moment des exploitations forestières.
- Points noirs sur le réseau public (limitation de tonnage)

Coût annuel :

112 000 euros d'entretien et 15 000 euros d'investissement

Actions sylvicoles sur la régénération :

- **Dépressage sur 5 ha par an et nettoyage après coupe sur 50 ha par an**
- **Plantation 2.5 ha par an**



Coût annuel :

60 000 euros d'entretien et 12 000 euros d'investissement



Foncier Concessions

Foncier :

Entretien du périmètre (total 480 km) et
parcellaire (491 km)

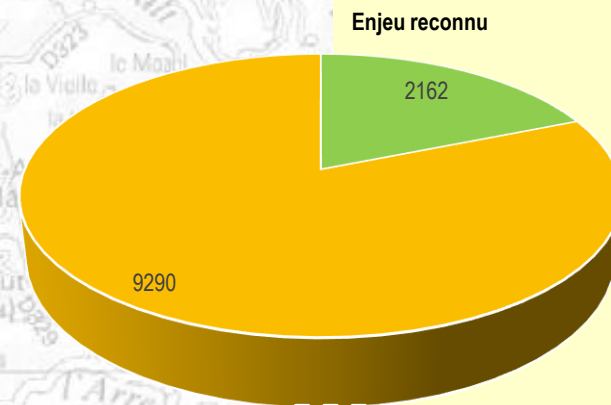
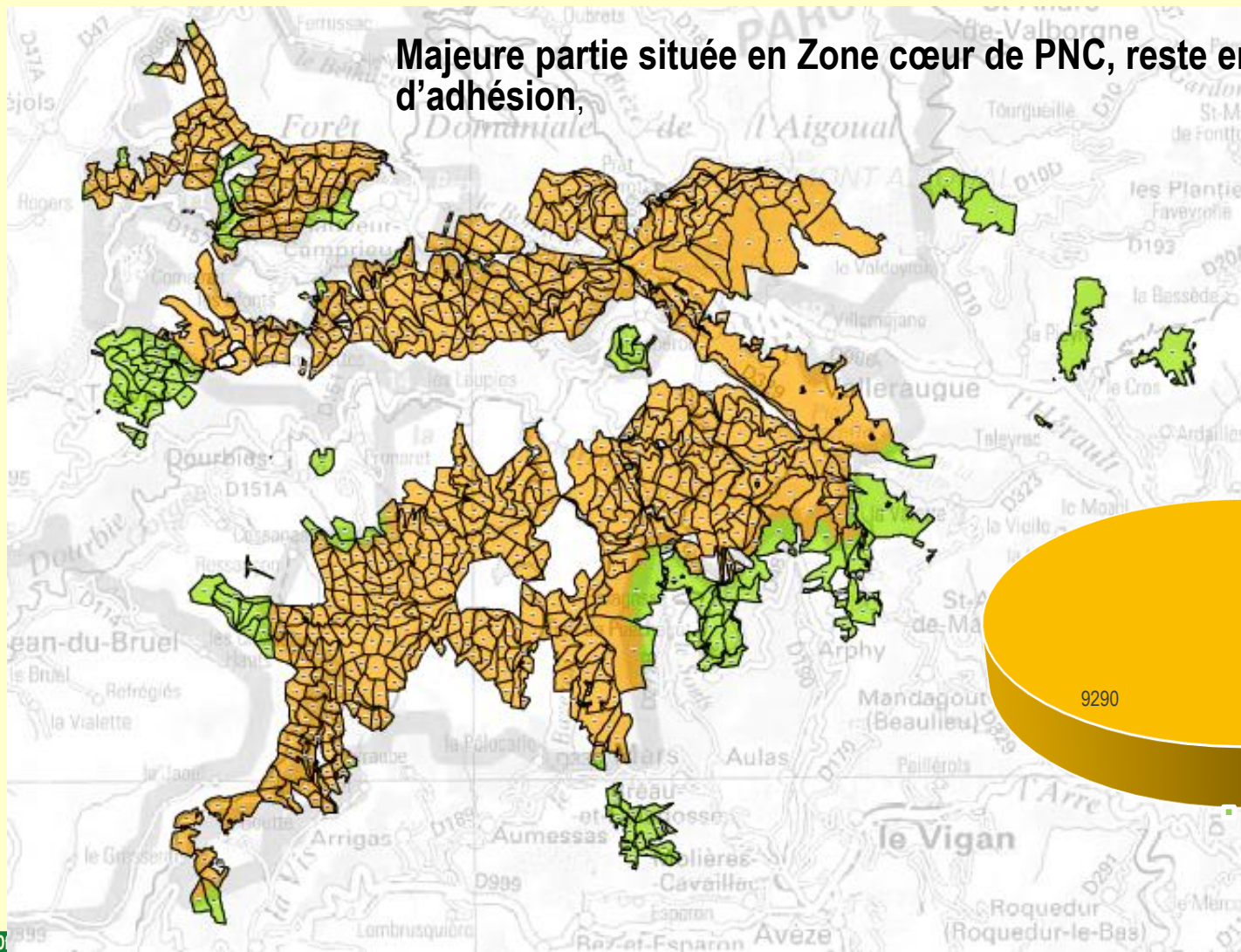
Coût annuel : 30 000 euros

Concessions : Recettes annuelles

Chasse :	62 000 euros
Pêche :	4 700 euros
Eau potable :	7 000 euros
Lignes électriques:	2 500 euros
Autres concessions :	12 000 euros

2- Fonction Ecologique :

Majeure partie située en Zone cœur de PNC, reste en aire optimale d'adhésion,



Enjeu fort

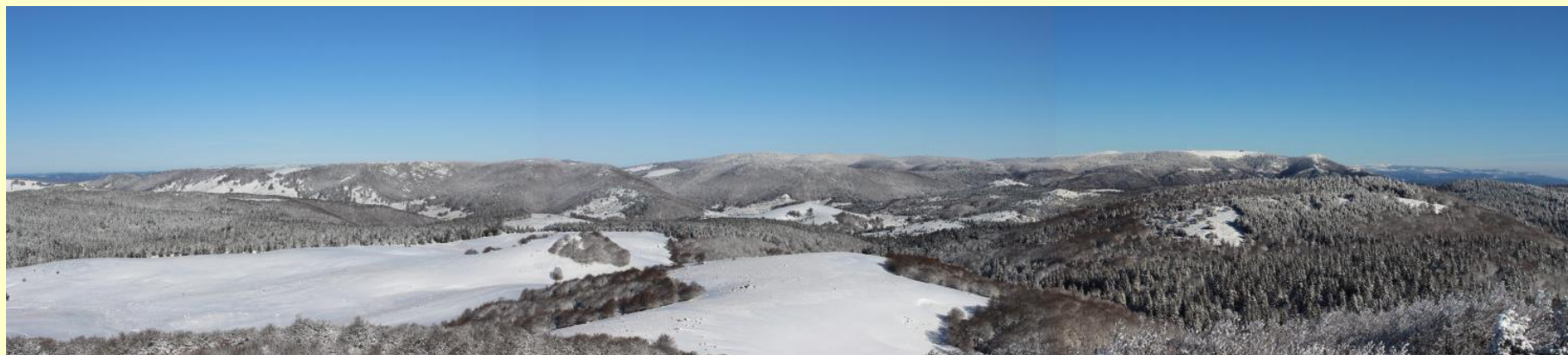
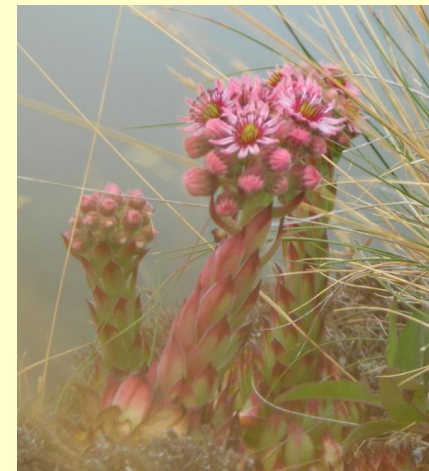




■ 81% de la forêt est en cœur de PNC

Elle est concernée par :

- 2 sites Natura 2000
- 2 zones de protection spéciales
- 2 Réserves biologiques intégrales
- 1 Réserve biologique dirigée
- 12 ZNIEFF de type 1
- 2 ZNIEFF de type 2





■ Objectifs retenus pour la gestion forestière :

1. Adopter un traitement en futaie irrégulière mélangée

Allonger les durées de renouvellement au-delà des directives régionales d'aménagement dans le respect de la convention avec le PNC

Favoriser la régénération naturelle et les essences autochtones en mélange.

Conservation de vieux bois à l'échelle de la forêt (HSN, RBI, FLE) de la parcelle (ILS)

Et de l'arbre (arbres au titre de la biodiversité)

Développement de la gestion contractuelle avec le PNC sous convention de partenariat

GROUPE HSN : en évolution naturelle 2723.82 ha

Zones inexploitées conformes à la carte des forêts en libre évolution FLE (Forêt en libre évolution) par le PNC





Groupe Ilots de Senescence (ILS) : 345.29 ha

- **44 ILS / 82 ha** ou ex grains de « vieillissement » en concertation avec le PNC ont été :
- **Supprimés** (surface trop faible, plantation, mal positionnés)
- **Modifiés** (pour prendre en compte des enjeux supplémentaires ou faciliter leur matérialisation, ...)
- **Rajoutés** (Pour permettre une continuité écologique entre 2 FLE, dans les secteurs où il y avait des GV, ...)
- **Ces modifications ne modifient pas la surface totale des ILS**
41 ha en + et 41 ha en -

Groupe : Hors sylviculture avec interventions HSY

■ Zones humides: 38.58 ha

Tourbières de Montals, de la Baraque neuve, de la Plaine et des Sources du Trévezel
Contrat N2000 et travaux d'intérêt écologique pour le maintien en l'état



■ Zones pâturées : 335.46 ha

8 concessions actives , bergerie implantée en FD à proximité de la RBD

Reserve biologique Dirigée : 54.07 ha





Programme d'actions écologiques:

Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable 6000 € /an

(matérialisation et entretien du périmètre des ILS, travaux dans les zones humides, suivi des populations de chiroptères,...)

Programme d'actions en faveur des réserves biologiques 9000 €/an

(suivi des habitats et espèces, réouverture et entretien des milieux...)



3 - Fonction sociale : (accueil, paysage, eau potable)

Présence d'un paysage remarquable, connu et reconnu à forte sensibilité paysagère
Démarche de labélisation en cours pour l'obtention du label forêt d'exception.



■ Les équipements d'accueil du public

■ **Mt Aigoual** : Expo et Sommet requalifié avec Météo France, CC Causses Aigoual Cévennes, PNC

Nombreux sentiers GR, PR, thématiques La CC du Pays Viganais reprend l'ensemble du réseau de randonnée , CG30

Aires de pique-nique, Arboretas ONF, PNC, Manque d'entretien de lisibilité

Causse Aigoual Cévennes, Terres solidaires portent le projet pôle nature 4 saisons et destination Aigoual en partenariat .

Objectif : Proposer une offre structurée d'activités de pleine nature.





Le Paysage en FD de l'Aigoual :

Enjeux et objectifs de qualité paysagère

Enjeu 1- Fermeture visuelle des paysages

Enjeu 2 - La préservation de la diversité des paysages de la FD

Enjeu 3 – La valorisation des paysages forestiers de la forêt

OQP1 - Conforter la dimension naturelle des paysages

OQP2 – Mettre en valeur les paysages de la FD de l'Aigoual – maintien des cônes de vue

OQP3 – Organiser la découverte et la mise en scène du territoire de la FD de l'Aigoual

OQP4 – Mobiliser les acteurs locaux pour la qualification des paysages de la FD de l'Aigoual



Propositions schéma d'accueil du public:

→ Conforter l'offre d'accueil existante en forêt, en améliorant l'information des visiteurs et l'entretien des équipements :

Action A1 : Favoriser l'accès au massif et aux points d'intérêt

Action A2 : Offrir au public des sites de qualité

Action A3 : Valoriser le patrimoine bâti domanial

Action A4 : Mieux communiquer sur la gestion forestière auprès des visiteurs et des partenaires du territoire

→ Proposer de nouvelles offres d'accueil (en concertation avec les autres projets du territoire) :

Action B1 : Mener une réflexion sur l'accessibilité du massif aux personnes en situation de handicap

Action B2 : Développer une offre destinée spécifiquement à un jeune public

Action B3 : Mettre en valeur la diversité paysagère et les multiples éléments du patrimoine naturel et culturel

→ Communiquer sur l'offre d'accueil du massif de manière efficace et coordonnée

Action C1 : Offrir aux visiteurs une information cohérente, modernisée et de qualité

Action C2 : Mieux connaître la fréquentation du massif et les attentes des visiteurs

Action C3 : Communiquer sur la démarche Forêt d'Exception



Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage:

- Investissements + études sur 5 ans : 340 000 euros
- Entretien : 15 000 euros/an

Mise en oeuvre du programme d'actions établi dans le cadre de forêt d'exception.

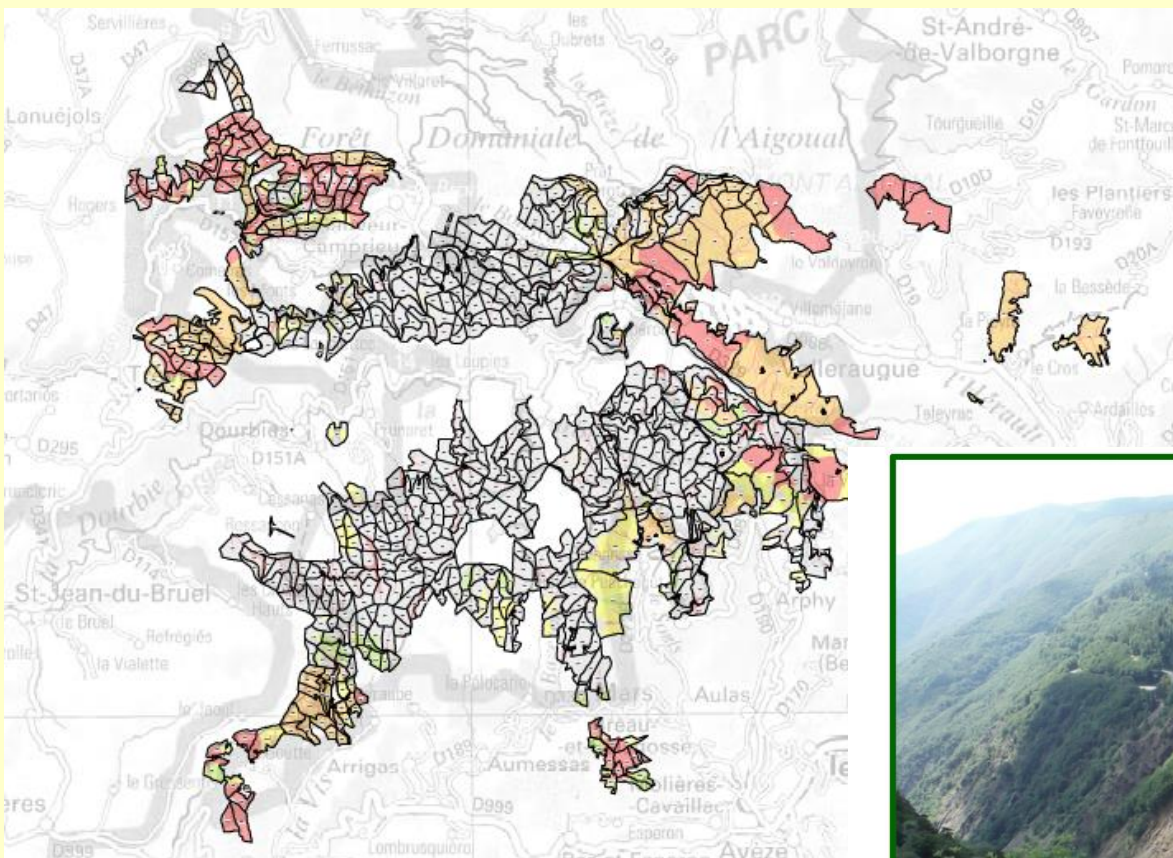
- *Créer des cônes de vues, entretien des points de visions existants,*
- *Favoriser la découverte par le public de la forêt*
- *Gestion des équipements existants et à venir (aire de pique-nique, sentiers thématiques, belvédères, entretien et renouvellement des collections dans les arboreta et le jardin alpin, etc*



EAU POTABLE :

- **15 captages d'eau potable en FD.**
- **PPR et PPI (948 ha)** toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite. Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.
-
- **PPE (2541 ha)** ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant.

Fonction de protection : Risques naturels



**Aléas Ravinement et
Crues Torrentielles
Aléas Chutes de Blocs
Aléas Glissement de terrain
Aléas Avalanches**



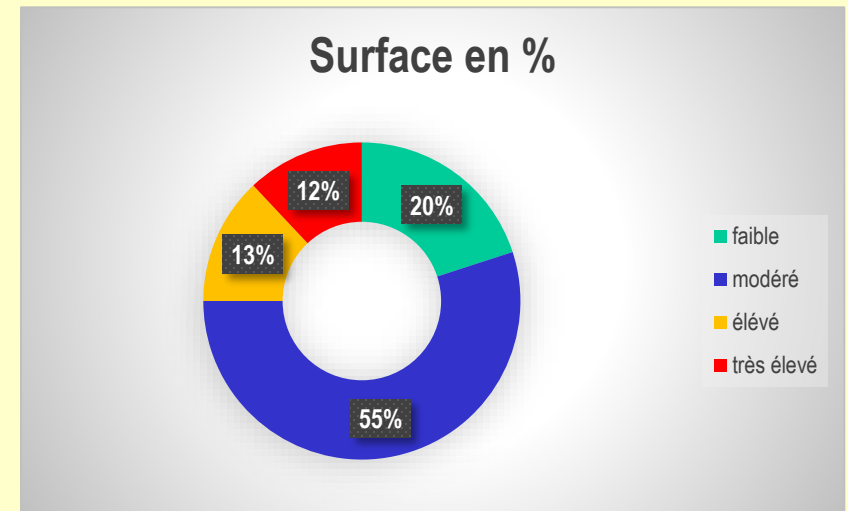
**Haute vallée de l'Hérault,
rive droite.**
Zones d'érosion actives.
L'installation de la végétation
herbacée est en cours sur les
zones où l'érosion est la
moins active.
Colonisation ponctuelle ou
par bouquets par des feuillus
et des mélèzes.

programme d'actions contre les risques naturels

- Les ouvrages d'infrastructure actuels ou à créer seront entretenus ou implantés de façon à limiter au maximum les risques de ravinement ou de glissement (coupure d'eau, fossés, enrochement, radiers, et chaussée bétonnée si nécessaire)
- Le traitement des zones en érosion active sur le versant sud de l'Hérault n'est pas envisagé car sans certitude de réussite.



Autres menaces : Incendies de forêts



Actuellement **123 km** de réseau classé hors catégorie

Objectif du schéma structurant :

8 km en catégorie 2 avec BDS
101 km en catégorie 2 avec mise au gabarit
13 km en catégorie 3 avec mise au gabarit

déséquilibre sylvo cynégétique :

Dégâts de Gibier :

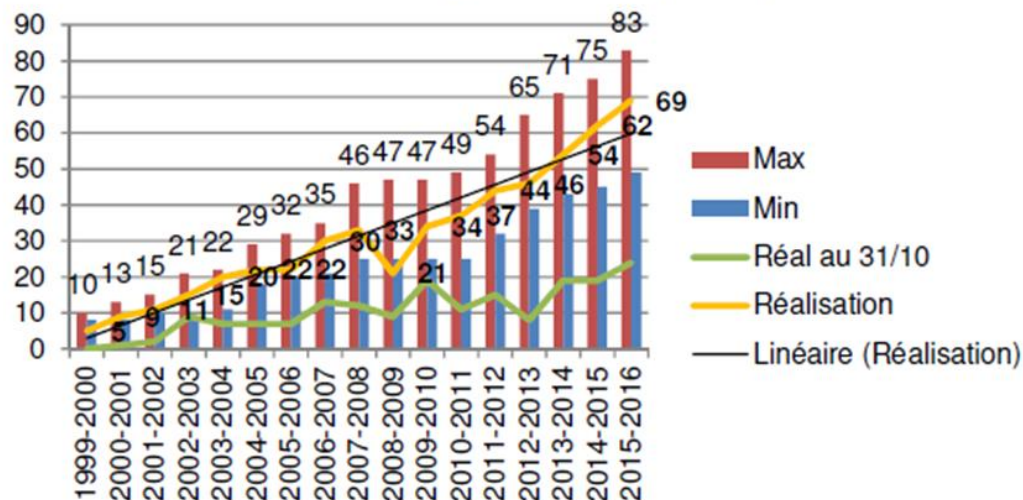
Abrouissement important sur les sapins et dans certains secteurs sur le hêtre

30 % des parcelles où on observe des dégâts sur la régé visible sur le SAP sur la Classe 0.5-1.5 m (données 2015)

Retour à l'équilibre sylvo cynégétique nécessaire par augmentation des plans de chasse



Evolution du plan de chasse cerf sur le massif Aigoual sud (Gard)



Demande ONF pour ZT : (2073 ha en FD)

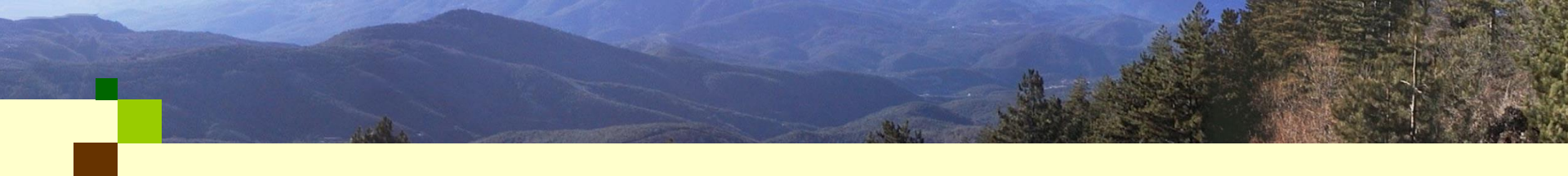
74% d'augmentation dans les ZT pour le Cerf en 2016/2017 (19 à 33 individus)

Demande AC pour ZC : (7242 ha en FD)

15 % hors ZT pour le Cerf en 2016/2017 (64 à 74 individus en ZC)

pour information Synthèse des constats sur 5 dernières saisons :

64% des chevreuils, 61% des Cerfs et 93% des mouflons sont prélevés en FD de l'Aigoual



■ Bilan économique annuel prévisionnel :

Recettes : 590 000 (bois) + 62 000(chasse) + 29 000 (divers)

Dépenses : 127 000 (pistes) + 72 500(T. sylvicole) + 32000 (accueil/paysage)
+30 000 (foncier) + 18 500 (biodiversité)

BILAN : 400 000 euros /an soit 35 euros par ha
(*hors frais de gestion*)

■ Impôts fonciers 2016 soit 4 euros/ha

 **(66 521 euros – 19 769 euros Exonération N2000 = 46 752 euros)**